



AVIS
SUR LE PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Adopté le
13 janvier 2005

PRÉSENTATION

Les membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) tiennent d'abord à souligner la qualité de la réflexion ainsi que la pertinence des engagements proposés par le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Ces derniers estiment que ce projet aborde avec détermination le défi que constitue désormais la gestion du patrimoine dans une ville qui est à la fois la métropole du Québec et un haut lieu de la diversité culturelle où plus de 40% de la population est issue de différentes communautés.

Le CIM adhère à la notion élargie de patrimoine regroupant dorénavant diverses composantes telles que le patrimoine culturel matériel, immatériel et naturel. Le CIM adhère également à l'idée que cette politique implique davantage les citoyens en reconnaissant que l'inventaire, le maintien et la transmission de cette richesse demandent un engagement collectif. Dans la mesure où la Ville saura mettre en place les mécanismes adéquats, les membres des communautés ethnoculturelles qui ont contribué à l'essor et au développement de cette métropole devront être partie prenante au processus et pourront ainsi participer davantage aux discussions qui touchent l'ensemble de la collectivité.

Dans le cadre de son mandat comme organisme consultatif chargé de donner son avis sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville, le CIM a d'abord invité la responsable politique de ce projet à s'assurer que le plus grand nombre de représentants des communautés ethnoculturelles puissent participer au processus de consultation tenu par l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal (OCPM).

La présente démarche vise essentiellement à bonifier le projet en insistant, en tout premier lieu, sur la nécessité d'y introduire plus fermement la notion de diversité culturelle et partant, l'apport des différentes communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais. Le CIM estime donc que des précisions sur le patrimoine immatériel devront être apportées. Il est aussi d'avis qu'un intérêt particulier devra être marqué à l'égard du patrimoine religieux. De manière générale, l'ensemble des autres commentaires du CIM vise à donner une image plus complète de l'apport des communautés ethnoculturelles.

Au terme de cet exercice, le CIM présente les commentaires et propositions qui devraient être apportées au texte de la politique*. Enfin, les membres du CIM font valoir quelques recommandations portant notamment sur l'inventaire du patrimoine bâti des communautés ethnoculturelles, la nécessité d'un plan d'action réaliste suivant l'adoption de cette politique ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'un réseau de centres du patrimoine d'expression comme lieux de rencontre entre les différentes communautés ethnoculturelles et la société d'accueil. Avec le dépôt de ce premier projet de politique de la Ville de Montréal dans le domaine du patrimoine et de la dernière proposition de politique de développement culturel rendue publique en novembre 2004, les membres du CIM considèrent qu'un contexte éminemment propice à l'émergence d'une identité montréalaise, encore plus ouverte et inclusive, a été créé.

* Voir l'annexe 1

1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE PROJET DE POLITIQUE

D'entrée de jeu, le CIM considère que l'approche globale du patrimoine correspond fidèlement aux attentes exprimées par les groupes pionniers en matière patrimoniale et à qui Montréal doit beaucoup. Le document est passablement bien documenté sur le patrimoine matériel alors que le patrimoine immatériel fait figure de parent pauvre. Le CIM tient d'ailleurs à souligner que certains éléments contenus dans le rapport du Groupe conseil chargé de rédiger l'énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine dont, entre autres, la nécessité de faire ressortir davantage le patrimoine immatériel, ne se retrouvent pas dans le présent projet de politique. De l'avis du CIM, cette situation témoigne de la sous représentation des intervenants de milieux autres que ceux du patrimoine bâti. Le projet actuel semble davantage à l'image des forces qui prévalent à l'intérieur des services municipaux que de l'ensemble du milieu culturel montréalais dont bien de besoins restent ainsi sans réponse.

Il en va de même de certains éléments retenus par le *Chantier du patrimoine immatériel* qui devaient servir à la rédaction de la présente politique et qui sont pourtant absents. C'est le cas notamment de la recommandation concernant la mise en place des centres du patrimoine d'expression, une omission qui inquiète au plus haut point les membres du CIM et qui fera l'objet de plus amples commentaires dans le cadre du présent exercice. Le CIM considère que les valeurs mises de l'avant dans le cadre de l'énoncé d'orientation et qui touchent principalement les intérêts des communautés ethnoculturelles doivent absolument faire partie de l'actuel projet de politique.

Par ailleurs, le document est souvent trop abstrait et certaines notions devraient être illustrées davantage. C'est le cas notamment du patrimoine matériel, immatériel, naturel ou encore, du patrimoine archéologique. Ces illustrations devraient faire appel à des exemples concrets issus de l'environnement immédiat. À titre d'exemple, le patrimoine naturel et paysager peut aisément s'illustrer à partir du mont Royal et le patrimoine archéologique à partir d'éléments présents dans l'arrondissement Lachine et dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Quant aux notions de patrimoine matériel et immatériel, elles feront l'objet d'une section spécifique de ce document. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait également d'illustrer ce qu'on entend par d'autres éléments du patrimoine tels que la toponymie, les traditions orales, les archives privées et publiques, les biographies et autres manifestations culturelles de manière à souligner l'importance qui doit être accordée à ces témoignages et documents personnels et inciter les gens à les valoriser, les conserver et les transmettre.

Enfin, le CIM est d'avis que la portée de ce projet de politique est manifestement très large et somme toute, peu précis quant à son plan d'action et sa mise en œuvre. À ce sujet, le CIM tient d'ailleurs à souligner qu'une attention tout aussi équivalente devrait être accordée à la gestion du milieu vivant qu'à la gestion des infrastructures. De plus, dans le contexte actuel de décentralisation administrative, la nécessité que la Ville centre se dote d'un centre d'impulsion s'impose désormais afin de préciser ses interventions et inciter les arrondissements à y adhérer. Tout au long du présent exercice, le CIM tentera d'indiquer les principales mesures qui devraient être priorisées en prenant pour acquis qu'il faudra faire des choix et intervenir auprès des autres intervenants puisque la Ville n'est pas le seul acteur et ne pourra pas tout accomplir.

2. L'APPORT DES MIGRATIONS

Plusieurs facteurs influencent le patrimoine dont entre autres, la géographie, les habitants, le climat, le développement social, la vie économique et politique et autres. Parmi ceux-ci, le CIM considère qu'il est particulièrement important de reconnaître et de mettre en évidence les nombreuses influences apportées au patrimoine par les migrations. D'une part, l'arrivée de nouveaux immigrants joue un rôle important, ne serait-ce qu'au niveau du patrimoine culturel immatériel, en y ajoutant de nouveaux savoir faire, traditions, langues, danses, coutumes et autres modes de vie. Les immigrants ont apporté avec eux leurs valeurs traditionnelles immatérielles, ajoutant à l'existant des lieux qui leur sont propres, leur cuisine, leur folklore et leurs arts.

D'autre part, les migrations intérieures, à savoir, les déplacements dans un quartier ou d'un quartier à l'autre modifient le lien identitaire. Le seul exemple du quartier Parc-Extension, où les communautés de l'Inde, du Pakistan, du Sri Lanka et du Bangladesh ont succédé à la communauté grecque, suffit pour illustrer les changements qui s'y déroulent. Bien que ces influences soient reconnues dans le texte de cette politique indiquant que Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières-Nations, aux sociétés française et britannique ainsi qu'à la contribution de nombreux groupes d'immigrants, le CIM estime qu'il faut pousser plus loin l'analyse en tenant compte des caractéristiques qui marquent cette immigration.

De l'avis du CIM, il est très important de reconnaître que beaucoup d'arrivants à Montréal, depuis même sa fondation, étaient des réfugiés fuyant la répression politique ou la persécution religieuse. Les exemples sont nombreux si l'on pense notamment aux Loyalistes de l'Empire britannique, aux noirs qui ont pris le chemin de la liberté vers le nord ou encore, plus récemment, les ressortissants de l'Europe de l'Est, les Chiliens, les boat-people et autres. À cet égard, un tableau des influences, à savoir, un portrait général de la situation avec les dates d'arrivée, les territoires et les principales influences amenées par ces différents mouvements de populations devrait être réalisé rapidement. À cette fin, on trouvera en annexe, une bibliographie sélective d'ouvrages à consulter*.

De plus, il faut ajouter un volet historique, économique et politique expliquant pourquoi certains immigrants ont choisi Montréal. Ces ajouts devraient être accompagnés et expliqués à partir d'autres exemples tels que l'arrivée des Irlandais suite à la grande famine ou encore les événements qui expliquent la présence de la communauté juive ou des jeunes portugais qui ont été amenés à immigrer par leurs parents afin d'échapper à des guerres coloniales. Autrement dit, les migrations expliquées en fonction des mouvements politiques, économiques et sociaux en partant de l'idée que ceux qui immigreront n'ont pas la même histoire et les mêmes valeurs.

* Voir l'annexe 2

3. LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Les membres du CIM constatent avec satisfaction que le patrimoine religieux figure parmi les priorités du projet de politique et considèrent également qu'il faut lui accorder un traitement particulier. Plusieurs éléments essentiels unissent les communautés dont la cuisine et la foi. Aux fins du présent exercice, ce patrimoine devrait ainsi se voir attribuer deux qualités principales, l'une pour sa valeur intrinsèque et la richesse de son contenu et l'autre comme lien de convergence entre différentes cultures. Dans le premier cas, il faut mettre en évidence l'abondance et la diversité du patrimoine religieux montréalais avec ses nombreux édifices dont on évoque souvent le caractère prestigieux, cette ville aux cent clochers, ces lieux de pèlerinage, sans oublier pour autant les temples, mosquées, synagogues et autres établissements qui ne font pas simplement ponctuer le paysage mais le marquent profondément. À cet égard, le patrimoine funéraire constitué de mausolées, cryptes, stèles, charniers et autres monuments que l'on retrouve dans les grands cimetières du mont royal et autres sites de commémoration, doit également être inventorié et mis en valeur.

Dans le second cas, ces divers lieux constituent un trait d'union entre diverses communautés qui partagent souvent les mêmes valeurs et parfois, les mêmes pratiques. On y conserve entre autres, de vieilles traditions qui risquent d'être oubliées. La valeur patrimoniale des églises comme lieu d'activités et de rassemblement communautaire doit donc être mise en valeur. Différentes communautés, indépendamment de leurs croyances, partagent encore une fois une même vision et utilisent souvent ces lieux comme centres d'activités communautaires. Le CIM est d'avis que les similitudes entre différentes religions peuvent ainsi contribuer à créer des liens et favoriser des rapprochements. Il faut également insister sur la diversité des cultes et mentionner spécifiquement ceux qui ont des sites reconnus depuis le XVIII^e siècle, tels que le Judaïsme et les diverses sectes protestantes. Il faut également mentionner les cultes fortement attachés à une ethnie en particulier tels que les Luthériens vis-à-vis les Allemands ou encore les Baptistes chez les noirs américains. Enfin, il conviendrait de souligner les diverses pratiques bouddhistes ou taoïstes chez les Chinois, etc.

Le patrimoine religieux est parfois décrit comme le patrimoine des pauvres et souffre le plus souvent d'une absence de considération, sinon d'une indifférence générale. Toutefois, il faut rappeler que l'église au Québec, comme institution centrale du village, a longtemps constitué le seul lieu d'expression du domaine des arts regroupant ainsi un vaste réseau d'activités autour de la peinture, de la sculpture et autres expressions artistiques.

Enfin, là comme ailleurs, la contribution des artistes en provenance des différentes communautés doit être mise en évidence. À cet effet, le CIM tient à souligner que le patrimoine religieux représente beaucoup plus que des bâtiments et qu'on devra ainsi répertorier et mettre en valeur les œuvres d'arts, archives, musique sacrée, chants liturgiques, manuscrits, et autres éléments qui en composent l'ensemble. Dans ce contexte, la contribution des artistes en provenance des diverses communautés ethnoculturelles doit également être mise en valeur. A titre d'exemple, on doit à l'artiste d'origine toscane Guido Nincheri le vitrail de l'église Notre-Dame-du-Saint-Rosaire. Par ailleurs, les sculptures de la façade et la chaire de cette église sont l'œuvre d'un immigrant hongrois, Bela de Zoltvany.

4. LE PATRIMOINE DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES, UN PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Tel que déjà mentionné, le CIM adhère à la définition élargie de patrimoine. À cet égard, la notion de *patrimoine matériel* apparaît suffisamment claire et surtout, bien représentée à l'intérieur de ce projet. Toutefois, la notion de *patrimoine immatériel*, malgré les efforts considérables qui lui ont été accordés, nécessite encore des précisions. Le compte rendu des dernières séances d'information dans le cadre de la consultation publique menée par l'OCPM démontre d'ailleurs que cette nouvelle définition demeure encore largement incomprise. À ce sujet, le CIM considère qu'il faut poursuivre les efforts afin de mieux faire comprendre cette nouvelle définition tout en y introduisant une nouvelle dimension fondée sur la diversité culturelle. Le CIM propose ainsi de reprendre la définition proposée à l'intérieur de l'énoncé de politique sur le patrimoine qui se lit comme suit :

« Le patrimoine dit immatériel est fondé sur la tradition et transmis oralement ou par imitation. Ses formes sont multiples et vivent un renouvellement constant, qu'il s'agisse de chants, de musiques, de danses, de célébrations ou d'autres événements porteurs de tradition. Font aussi partie de ce patrimoine immatériel les liens que les gens peuvent avoir avec un lieu pour eux évocateur de valeurs sociales, culturelles et mêmes spirituelles, le sens qu'ils donnent à ce lieu et le caractère symbolique qu'ils veulent y attacher, en somme, le sentiment qu'ont les gens à l'égard d'un lieu. Le patrimoine immatériel est l'affirmation même de la culture traditionnelle et populaire. À ce titre, il est le rempart de la diversité culturelle dans un monde balayé par un raz-de-marée d'homogénéisation culturelle".

De plus, il conviendrait d'illustrer davantage cette notion avec des exemples adaptés, entre autres, à notre environnement et à la réalité des communautés ethnoculturelles. Sont ainsi désignés comme éléments du patrimoine immatériel de ces communautés, les souvenirs familiaux, les objets ayant une valeur symbolique ou sentimentale, les archives familiales privées ou associatives, les bâtiments religieux ou associatifs, les demeures et les commerces réaménagés selon le goût du pays d'origine. Ce patrimoine s'illustre également en parlant du patrimoine toujours vivant, à savoir, les traditions et expressions orales (contes et légendes), les expressions musicales (chanson et musique folkloriques), les arts du spectacle (théâtre populaire, danses de folklore, rituels), ou encore, les expressions d'arts utiles et agréables (cuisine, artisanat, arts domestiques, art populaire).

À cet égard, il faut procéder à l'inventaire des personnes, associations et autres types de regroupement qui se sont formés à l'intérieur des diverses communautés et enrichir la liste des réalisations dans le domaine du patrimoine immatériel. Parmi quelques exemples, il faut mettre en évidence le patrimoine de la vigne et la fabrication du vin, une pratique reprise et partagée par plusieurs communautés immigrantes à Montréal ou encore, la culture du figuier dans l'aménagement des jardins potagers qui repose sur une tradition séculaire et représente également une valeur symbolique importante pour certaines communautés. Pourraient également s'ajouter à cette liste, des activités qui débordent le cadre d'une communauté pour être partagées par la société d'accueil et donner ainsi à la ville une nouvelle identité, telles que la fête entourant les courses de bateaux-dragons dans le parc Jean-Drapeau ou encore, les rassemblements de jeunes de diverses communautés, le dimanche, autour des tam tam sur le mont Royal.

Quant aux moyens de procéder à cet inventaire, la Ville doit d'abord être à l'écoute de ce que les citoyens peuvent y apporter. À ce sujet, le CIM estime que dans le domaine du patrimoine matériel, il existe de nombreuses instances de consultation et de participation alors que dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, il n'y a pas d'instance où les citoyens peuvent valablement s'exprimer. Cette lacune devrait être comblée en se rapprochant davantage des communautés et des événements qui y sont organisés. Ainsi, la Ville doit d'abord se mettre à l'écoute des besoins à partir des événements qui se déroulent dans ses différents quartiers et par la suite, s'interroger sur les moyens à prendre afin de les appuyer et même les faire évoluer.

Enfin, le CIM insiste sur la nécessité de mieux expliquer le pourquoi et le pour qui de ces différentes mesures en s'appuyant sur un texte de l'UNESCO soulignant que : « *le patrimoine immatériel, pour de nombreuses populations, notamment pour les minorités ou les populations autochtones, constitue la source essentielle d'une identité profondément ancrée dans l'histoire. La philosophie, les valeurs, le code éthique et le mode de pensée véhiculés par les traditions orales, les langues et les différentes manifestations culturelles constituent les fondements de la vie communautaire. De plus, la nature éphémère de ce patrimoine le rend vulnérable et il est urgent d'agir- à l'heure ou de lourdes interrogations pèsent sur l'avenir de la diversité culturelle face aux effets de la mondialisation, force est de constater que l'aspect le plus vulnérable de l'identité culturelle des peuples du monde entier est leur patrimoine immatériel* ».

5. LA MÉMOIRE

Le CIM insiste sur l'importance de mettre en valeur la mémoire collective des communautés ethnoculturelles en rappelant, entre autres, le succès de certains projets menés par le Centre d'histoire de Montréal portant sur la mémoire en matière d'immigration. À cet égard, il convient de souligner la dernière expérience sur les cliniques de mémoire utilisées comme collectes de témoignages et d'objets dans la communauté portugaise et la communauté haïtienne.

Tel qu'on le retrouve parmi la documentation déposée par cet organisme dans le cadre de cette consultation publique, la forme de cette collecte est particulière originale et prendra la forme d'une clinique de sang avec un type d'organisation similaire utilisant des cloisons pour les entrevues, des fiches d'enregistrement et des rafraîchissements. Autrement dit, cette formule de collecte prend d'abord l'aspect d'une fête communautaire au cours de laquelle les participants sont d'abord chaleureusement accueillis et mis en confiance quant à l'importance de leur contribution et apportent ainsi leurs souvenirs comme d'autres donnent de leur sang. Pour le CIM, il est très important que cette mémoire transcende les frontières des quartiers. Il faut également faire ressortir le besoin d'ancrer cette mémoire dans des objets et des lieux bien concrets, identifiés et reconnus par la société d'accueil.

Par ailleurs, il faudra favoriser la recherche d'experts et de témoignages individuels en provenance des communautés ethnoculturelles plus anciennes qui sont souvent les plus méconnues et les plus vulnérables. Les exemples en provenance des communautés qui ont immigré après la deuxième guerre mondiale et lors de la guerre froide, tels que les Polonais et les Hongrois, devraient ainsi faire l'objet d'une attention particulière. À cet égard, les autobiographies et les archives privées devraient également faire l'objet d'une recherche particulière. Des témoignages sur les vagues de réfugiés, qu'ils soient considérés comme réfugiés politiques ou de guerre, méritent ainsi d'être mieux connus.

À ce sujet, la section des archives de la Ville de Montréal doit accorder une attention particulière aux fonds d'archives des communautés ethnoculturelles. De l'avis du Centre d'histoire de Montréal, les archives montréalaises et québécoises témoignent encore bien imparfaitement de la présence historique de ces communautés, souvent faute de budget d'acquisition ou de liens avec d'éventuels donateurs issues de ces communautés. Le CIM partage donc l'ensemble de ces préoccupations et souhaite qu'on puisse y donner suite. Parmi les avantages de ces différentes mesures, celles-ci permettraient d'aider les communautés ethnoculturelles à se trouver de nouveaux repères identitaires et d'être encore une fois, mieux associées à l'histoire de Montréal.

6. LA TRANSMISSION ET LA RÉAPPROPRIATION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

L'énoncé de politique sur le patrimoine prévoyait que la Ville de Montréal se dote de lieux tels que les centres d'expression pour la pratique culturelle. Mieux connus sous l'appellation de *centres du patrimoine d'expression*, ce concept se définit comme un lieu physique servant principalement à la pratique culturelle du patrimoine d'expression tout en offrant des activités publiques d'apprentissage et de transmission des cultures populaires. Tel que mentionné, cette proposition ne se retrouve pas à l'intérieur du nouveau projet de politique et le CIM souhaite vivement qu'elle soit reprise et étudiée davantage compte tenu que la mise en place d'un tel réseau ne pourrait que favoriser et mieux faire connaître l'apport des communautés ethnoculturelles dans le développement du patrimoine montréalais.

Les communautés immigrantes n'ont pas toujours les moyens d'offrir des activités, des lieux de rencontre et de loisirs communautaires ou encore, des produits culturels à leur image. Suivant certaines observations, la programmation des Maisons de la culture de la Ville de Montréal traiterait rarement des thématiques sur le patrimoine. Même observation du côté du réseau des bibliothèques qui présenteraient rarement des contenus d'exposition sur le patrimoine. Le CIM appuie cette préoccupation en soulignant que cette demande s'inscrit bien dans le cadre de l'objectif général voulant que la diversité culturelle soit reconnue comme une véritable source d'échange et un mode d'inclusion permettant d'assurer un développement positif.

7. DES LIEUX PATRIMONIAUX DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

La contribution des communautés ethnoculturelles au patrimoine immatériel montréalais est vaste et compte également divers lieux, autres que des bâtiments institutionnels, dont des centres communautaires, culturels, religieux, sociaux, économiques et scolaires, de même que des parcs et autres espaces publics. À titre d'exemple, le marché public Jean-Talon constitue un véritable lieu de convergence pour les différentes communautés. Le quartier chinois et les nombreux établissements commerciaux situés sur le boulevard Saint-Laurent constituent également d'autres exemples de lieux significatifs à mettre en valeur.

8. LES SAVOIR FAIRE DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

Le CIM tient à souligner l'importance qui doit être accordée à la sauvegarde et à la transmission des métiers et savoir faire traditionnels en soutenant que ces éléments témoignent de l'esprit inventif et créatif des gens qui les pratiquent et constituent également une source d'inspiration et de fierté pour les prochaines générations. Ces savoir faire ont en quelque sorte été reconnus et mis en valeur, entre autres, par l'établissement du réseau économusée dont l'existence et la vocation reposent sur des techniques artisanales traditionnelles, la mise en valeur de ces savoir faire et de ses connaissances, tout en offrant un lieu d'interprétation et des ateliers ouverts au public. Parmi quelques exemples, on retrouve sur le territoire de la Ville de Montréal des économusées sur le vitrail, la broderie, la reliure, l'encadrement et autres métiers traditionnels.

Encore une fois, l'inventaire des artisans et des métiers traditionnels dont on retrouve plusieurs manifestations originales à l'intérieur des diverses communautés ethnoculturelles doit être effectué avec le plus grand soin, si l'on réfère, entre autres, aux savoir faire liés aux métiers traditionnels du bâtiment et des métiers d'art tels que les facteurs d'instruments de musique, les maçons, ébénistes, orfèvres, peintres, restaurateurs professionnels, sculpteurs, verriers et autres artisans. De la même façon, les divers enseignements, tels que la calligraphie et le dessin chinois, devraient également faire partie de cet inventaire.

9. LE PATRIMOINE MATÉRIEL DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES DANS LES MUSÉES

Toujours dans l'optique de donner une image plus complète de la contribution des communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais, la Ville doit procéder à l'inventaire des nombreux objets, collections, archives et autres manifestations culturelles en provenance de ces communautés dans les différents musées montréalais dont le Château Ramezay, le musée McCord, le musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, le musée de Lachine, le Centre d'histoire de Montréal et l'Ecomusée du fier monde dont les mandats sont tous liés à la diffusion des connaissances sur le patrimoine ethnologique et l'histoire sociale et politique de Montréal. Un inventaire au même effet devrait également être complété dans les autres musées québécois et canadiens qui possèdent de telles collections.

Dans ce contexte, le CIM tient à soulever la question touchant les responsabilités respectives des différents paliers de gouvernement et du secteur privé en matière de patrimoine en soulignant l'importance de bien établir et surtout d'arrimer la juridiction de chacun afin de mieux cibler les interventions. Cet arrimage doit être fait entre la Ville et les porteurs de dossier patrimoine avec les organismes culturels et autres représentants des diverses communautés ethnoculturelles. La Ville doit ainsi jouer un rôle de leadership en amenant les différents intervenants à se concerter.

À cet égard, le CIM appuie la création d'un fichier électronique central sur le patrimoine tel que suggéré par le groupe conseil sur l'énoncé de politique, développé en partenariat et qui permettrait de regrouper toutes les connaissances en matière patrimoniale, qu'elles proviennent du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal, des universités et autres institutions afin de faciliter la prise de décision. Tel qu'édicté, une vue d'ensemble et des approches intégrées sont désormais essentielles dans ce domaine.

Enfin, le CIM soumet que la Ville de Montréal devrait mieux connaître ses propres outils de développement culturel et patrimoniaux tels que le Centre d'histoire de Montréal et le musée Pointe-à-Callière. Le CIM considère ainsi que la Ville dispose de nombreux outils en plus d'une expertise remarquable dans le domaine du patrimoine culturel qui devraient être davantage mis à profit.

10. LE PATRIMOINE BÂTI DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

En dernière analyse, le CIM tient à souligner l'intérêt et l'importance du patrimoine bâti par les différentes communautés ethnoculturelles qui font partie du patrimoine montréalais. On retrouve ainsi bon nombre d'églises, temples, écoles, centres communautaires, industries et commerces qui, après étude, mériteraient qu'on leur accorde une valeur patrimoniale ou du moins, qu'on leur reconnaisse une signification particulière. Encore une fois, l'inventaire et l'analyse de ces bâtiments devraient être réalisés. Parmi quelques exemples, il conviendrait d'indiquer la participation des différentes communautés à la construction des hôpitaux juifs et chinois et de l'église portugaise de la rue St-Urbain. Les nombreux commerces du boulevard Saint-Laurent, charcuteries, fromageries, restaurants et autres établissements devraient également faire l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, il faut également mettre en évidence quelques actions du passé en soulignant notamment que certains bâtiments, dont quelques synagogues, ont été rénovés pour remplir de nouvelles fonctions. C'est le cas, notamment du Collège Français dans l'arrondissement Mile-End où la fonction actuelle de l'édifice a été complètement modifiée. Un inventaire de ces bâtiments et un rappel de ces activités doivent être exercés. Enfin, divers lieux de rencontre et sociabilité tels que les cafés, associations sportives et centres communautaires devraient compléter cet inventaire.

11. RECOMMANDATIONS

- 1. Que la Ville de Montréal prenne les mesures adéquates afin d'établir un état de la situation concernant les pratiques du patrimoine immatériel en vue de mieux les protéger, les conserver, les transmettre et se les approprier;**

En ce qui concerne les mesures de conservation et de transmission, la Ville devrait notamment introduire la mémoire comme élément du patrimoine immatériel à faire ressortir et à illustrer par des exemples concrets.

- 2. Que dans le cadre de la confection de ces différents inventaires, et notamment lors de l'inventaire du patrimoine bâti, la Ville de Montréal retienne des critères qui tiennent compte de la contribution des communautés ethnoculturelles;**

Parmi les critères généraux retenus dans le domaine du patrimoine bâti, on retrouve notamment la valeur sociale et la valeur esthétique. La valeur sociale serait représentée par des points de référence ou des symboles pour l'identité d'une communauté, des lieux

de rencontre et de réunion, des lieux de tradition, de rituels et de cérémonies. Par ailleurs, la valeur esthétique se définirait comme la réponse au vécu de l'environnement ou de ses attributs culturels ou naturels et peut ainsi correspondre à des éléments visuels ou non-visuels. Quant aux autres critères d'application générale, on retrouve entre autres, la valeur exceptionnelle, l'enracinement dans une tradition culturelle, l'affirmation de l'identité culturelle, sa valeur comme source d'inspiration et d'échanges interculturels, le rôle culturel et social actuel, l'excellence du savoir faire, son témoignage unique d'une tradition culturelle vivante et le risque de disparition.

3. Que dans le cadre de l'actuel projet de politique, la Ville de Montréal se dote d'un tableau des influences en matière d'immigration;

Cette recommandation vise à démontrer l'importance que le CIM accorde à la contribution des communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais. Toutefois, elle ne constitue que la base d'un mandat beaucoup plus large qui devrait amener la Ville à se préoccuper davantage de la dynamique démographique de Montréal.

4. Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de se doter d'un réseau de Centres du patrimoine d'expression conçus comme des lieux de rencontre entre les différentes communautés ethnoculturelles et entre ces dernières et la société d'accueil;

5. Que cette politique soit suivie d'un plan d'action concret et bien structuré établissant les actions et les interventions susceptibles de se concrétiser le plus rapidement possible;

À cet égard, le CIM propose que soient maintenus les chantiers du patrimoine afin de faire le suivi de cette politique tout en renforçant la présence et la participation des représentants du développement culturel. Par ailleurs, dans le respect de la dynamique de décentralisation qui est la sienne, la Ville devrait se doter d'un centre de ressources et d'impulsion qui mettrait à la disposition des arrondissements des stratégies et des démarches en matière de sensibilisation au patrimoine et d'appropriation de ce dernier, et ce, autant dans ses aspects matériels qu'immatériels.

6. Que la Ville de Montréal dépose un bilan de cette politique dont l'un des éléments d'analyse devrait porter sur l'impact de cette politique dans le domaine des relations interculturelles.

AUTRE REMARQUE

Au même titre que le Conseil du patrimoine, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) tient à rappeler que son mandat est inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal aux articles 83.1 à 83.10 et que sa constitution est prescrite par le règlement 02-044 auquel le projet de politique fait peu référence. Le CIM, comme instance consultative auprès du comité exécutif et du conseil municipal, devrait voir ces fonctions inscrites dans le projet de politique.

Les membres du comité

M. Guy Landry, coordonnateur

M. Pascual Delgado

Mme Adriana Kotler

M. Michel Agnaïeff, consultant

M. Gilles Gosselin, secrétaire recherchiste

ANNEXE 1

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS SUR LE TEXTE DU PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE

CHAPITRE	PAGE	PAR.	DÉBUT DE PHRASE	COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS
2.2 La spécificité du patrimoine montréalais	16	1	Par ailleurs ...	– La présentation des populations et surtout des communautés culturelles est trop brève. Ajouter un historique économique et social expliquant pourquoi certains immigrants ont choisi Montréal en y apportant leur patrimoine culturel. Ajouter quelques mentions spécifiques à cet effet. Le texte de l'énoncé de politique à la section 2.1, page 6, paragraphe 6 est plus complet.
	16	3	Montréal se distingue...	– Il faut élargir la notion de village ou de quartier par un concept plus culturel et patrimonial. De plus, la simple mention de patrimoine religieux est incomplète alors qu'on devrait ajouter.... <i>dans toutes ses formes et ses diversités.</i>
	17	2	Le patrimoine...	– Ajouter que le patrimoine culturel immatériel est issu de milieux ruraux et autres milieux de l'immigration.
	17-18			– Ajouter un tableau des influences de l'immigration.
2.3 La contribution de la société montréalaise	19	3	La contribution...	– Il faut indiquer comment les communautés ont fait pour préserver leur culture, entre autres, en se donnant des lieux. Il faudra également référer au patrimoine culturel immatériel.
	20	2	La contribution...	– Développer une notion plus large des communautés religieuses en y ajoutant ... dans toutes ses formes et ses diversités. Référer à d'autres cultes et d'autres bâtiments construits par ces communautés. (écoles, hôpitaux, etc.)
	22		Quelques jalons...	– Introduire quelques événements reliés au patrimoine immatériel et aux communautés culturelles. Inclure quelques dates historiques telles que

CHAPITRE	PAGE	PAR.	DÉBUT DE PHRASE	COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS
				la construction du Negro community center, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la création du Musée de l'holocauste, etc.
3.1 La notion de patrimoine	30	7	Le patrimoine culturel...	– Doit aussi être compris comme le patrimoine d'expression, la culture traditionnelle et populaire, le folklore, l'ethnologie. Modifier la phrase « ...par une diversité de communautés... », pour lire : « ... par des communautés diversifiées sur le plan ethnoculturel, religieux et socio-économique.
	31	4	La remémoration...	– Modifier la phrase pour y ajouter « ... sociales, ethnoculturelles et religieuses. » L'importance de la mémoire doit être privilégiée.
4.1 Le cadre législatif	35-35		Principales lois...	– Il faudra inclure les articles de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui enchâssent les droits des minorités ethnoculturelles à préserver leurs cultures* (articles 10, 20 et 43).
				– Les articles du projet de Charte des droits et des responsabilités de la Ville de Montréal dont les articles 3, 9,10 et 17.
				– Autres dispositions référant au respect culturel, langues, convention, diversité culturelle.
4.2 Les axes d'intervention	37	2	L'établissement ...	– Introduire les communautés ethnoculturelles.
				– Ajouter le Conseil interculturel du Québec.

* Articles pertinents de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec :

Article 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans... exclusion... fondée sur la race, la couleur, ... la religion, ... la langue, l'origine ethnique ou nationale, ...

Article 20. Une distinction... ou préférence... justifiée par le caractère... religieux... d'une institution... ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

Article 43. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

CHAPITRE	PAGE	PAR.	DÉBUT DE PHRASE	COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS
5.1 Le système d'organisation	41		Le citoyen	– Ajouter une note pour expliquer que le mot « citoyen » ne doit pas s'interpréter de manière à exclure les résidents de la ville qui n'ont pas obtenu la citoyenneté canadienne.
	45		Instances consultatives	– Ajouter le Conseil interculturel du Québec.
	47		Milieu associatif	– Introduire le milieu des communautés culturelles dans la section « autorités religieuses », ajouter : « incluant les autorités des divers cultes tels les églises protestantes, du judaïsme, de l'Islam, etc.
	48			– Dans la section « aux médias », ajouter la presse et médias ethniques.
5.2 Propriétaire	49			– Introduire le patrimoine immatériel, lieux de mémoire, lieux de pratique.
	52			– Dans la section « le maintien de la qualité du corpus d'œuvres d'art », mentionner les œuvres d'art produites par les artistes des diverses communautés ethnoculturelles ainsi que les arts plastiques qui sont hors des critères esthétiques eurocentriques, exemple : l'artisanat africain.
5.3 La ville gestionnaire	55		Accroître...	– S'assurer d'inclure dans l'inventaire des lieux de culte, les divers établissements des autres religions (églises protestantes, synagogues, mosquées, etc.)
	56	1	Réaliser des inventaires...	– Introduire la notion de mémoire. Inclure les fêtes et autres événements des diverses communautés ethnoculturelles.
5.3.1 Enjeux de gestion	56	3	Développement et gestion	– Introduire la notion de reconnaissance des lieux, des personnes et des autres traditions.
	59	1	Assurer l'utilisation...	– Intégrer le patrimoine immatériel.
5.3.2 Le patrimoine bâti	60		La conservation et...	– Inclure une mention concrète des diverses religions.

CHAPITRE	PAGE	PAR.	DÉBUT DE PHRASE	COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS
	60	1	Patrimoine de proximité	– Ajouter des éléments reliés à la vie, les gens, les activités, les traditions, la communauté.
	60	2	Raffiner les outils	– Effectuer l’inventaire des pratiques culturelles dans le patrimoine de proximité et non seulement l’inventaire des bâtiments.
	61	1	Favoriser l’émergence...	– Tels que les centres d’expression pour les communautés ethnoculturelles. Un appui explicite aux différentes mesures prévues en matière de toponymie concernant la diversité ethnoculturelle et le patrimoine immatériel
5.3.5 La commémoration	65	4	Stratégie commémoration	– Ajouter les notions de diversité ethnoculturelle et de patrimoine immatériel.
	66		Étendre la connaissance...	– Ajouter les organismes et associations des communautés ethnoculturelles en général.
	67	3	Conservation et mise en valeur	– Création de centres du patrimoine d’expression.
			Reconnaître...	– Ajouter les manifestations des diverses communautés ethnoculturelles.
	67		Assurer la conservation	– Ajouter « s’assurer que les enveloppes discrétionnaires et les budgets attribués au patrimoine immatériel par la Ville de Montréal tiennent compte de la diversité ethnoculturelle de la métropole ».
	69	4	Des territoires...	– Introduire les quartiers développés par les communautés ethnoculturelles et donner des exemples tels que le quartier chinois, la Petite Italie, etc.
	72		Adapter et renforcer	– Patrimoine immatériel, communautés culturelles.

ANNEXE 2

BIBLIOGRAPHIE

- REID, W. Stanford. *The Scottish Tradition in Canada*. Toronto, Ontario : The Canadian Publishers, McClelland and Stewart, c 1976.
ISBN-0-7710-7443-3 (hardcover) ISBN-0-7710-7444-1 (paperback)
- RADECKI, Henry and HEYDENKORN, Benedykt. *A Member of a Distinguished Family, The Polish Group in Canada*. Toronto : The Canadian Publishers, McClelland and Stewart in assoc. with the Multiculturalism Program, Department of the Secretary of State of Canada, & the Publishing Centre, Supply and Services Canada. c1976.
ISBN-0-7710-7255-4 (hardcover) ISBN-0-7710-7256-2 (paperback)
- CHIMBOS, Peter D. *L'Odyssée canadienne : Histoire des Grecs du Canada*. Traduit de l'anglais par Mme Marianne Dely-Payette.
Montréal : Cercle du Livre de France conjointement avec la division du multiculturalisme, Secrétariat d'État du Canada, 1981. ISBN-2-89051-044-1
- GULBRAND, Loken. *À la conquête du Nouveau Monde : histoire des Norvégiens du Canada*. traduit de l'anglais par M. J.-P. Parrensky.
Montréal : cercle du livre de France conjointement avec la Division du multiculturalisme, Secrétariat d'État du Canada, 1981.
ISBN-2-89051-043-3
- EINARSSON, Magnus. *Nothing but stars : leaves from the immigrant saga*.
Ottawa : National Museum of Man, National Museum of Canada, 1984.
ISSN-0316-1854
- CREPEAU, Pierre. *Voyage au pays des merveilles : quatre autobiographies d'immigrants*. Ottawa : Les Musées nationaux du Canada. 1978
ISSN-0316-1854
- D'OYLEY, Vincent. *Black presence in multi-ethnic Canada*. Vancouver, B.C. : Centre for the study of Curriculum and Instruction, University of British Columbia. 1978.
- CORPUS with co-operation of the Multiculturalism Directorate
Department of the Secretary of State. *The Canadian Family Tree*. Don Mills, ON. 1979
INSB 0-91217-13-3 (hardbound) INSB 0-91217-14-1 (softbound)
- VIAU, Anne; LA BARRE, Suzanne; PROVENÇAL, Alain. *Mosaïque ethnique de Montréal*. Montréal : Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec. 1980
- FOWKE, Edith. *Folklore of Canada*. Toronto, ON. : The Canadian Publishers, McClelland and Stewart. ISBN 0-7710-3202-1